

BILAN DE L'ÉCOUTE MENÉE EN 2020/2021 **AUPRÈS DES MEMBRES DES CODERST ET CDNPS**

1°/Contexte et identité des bénéficiaires

Une action d'écoute auprès des représentants des industriels dans des instances très impliquées dans les procédures relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, à savoir les CODERST et CDNPS « formation carrières et éoliens » a été décidée lors de la revue de direction de 2019.

L'objectif de ce questionnaire et l'exploitation étaient d'évaluer les prestations de la DREAL auprès des industriels sur son action et la qualité des actes qui sont produits ainsi que la connaissance de ses missions.

2°/Modalités d'écoute

Un questionnaire a été préparé par le SRCT ainsi qu'une note de présentation datée du 05 mars 2020. Un courrier du 11 mars 2020 adressé aux préfets proposait, sauf objection de leur part, que les chefs des unités (inter)départementales remettent ce questionnaire, lors des prochaines réunions ou, à défaut de réunion, adressent ce questionnaire, aux membres des CODERST et CDNPS « formation carrières et éoliens » représentatifs des industriels. Ainsi, ce questionnaire a été transmis aux chefs des Unités Départementales pour diffusion auprès des représentants des industriels siégeant dans ces instances.

3°/ envoi des questionnaires et retours

Les questionnaires ont été remis soit directement aux représentants des industriels lors des séances des CODERST et CDNPS « formation carrières » ou par messagerie soit transmis par la préfecture. L'exercice a été initié au printemps 2020 mais du fait de la crise sanitaire, compte tenu du faible nombre de réponses, un nouvel envoi a été effectué au printemps 2021 par messagerie par les unités (inter)départementales ou les préfectures.

On peut noter que :

- 20 questionnaires ont été retournés ;

- certaines personnes n'ont pas répondu à toutes les questions donc le nombre de réponses totales pour chaque question fluctue ;

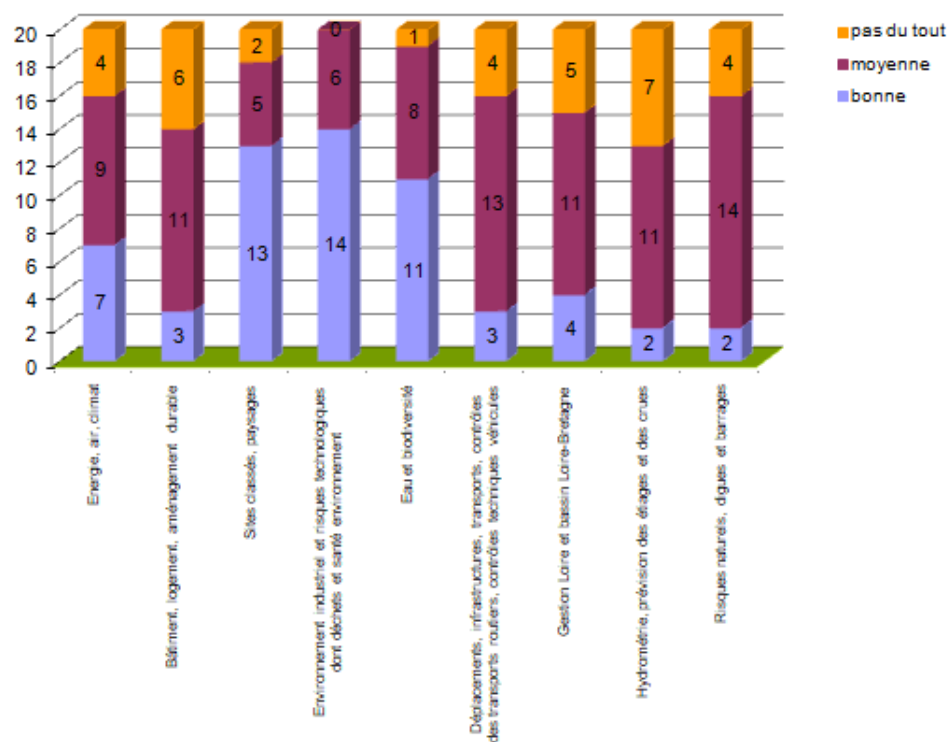
- certains participent à la fois au CODERST et au CDNPS ce qui ne permet pas de discriminer les réponses via une entrée par type de commission ;

- certains participent aux commissions sur plusieurs départements et n'ont pas renseignés le département : on ne peut donc faire qu'une synthèse régionale.

En comparaison avec les écoutes précédentes, le nombre de questionnaires retournés est similaire (17 en 2011, 22 en 2017).

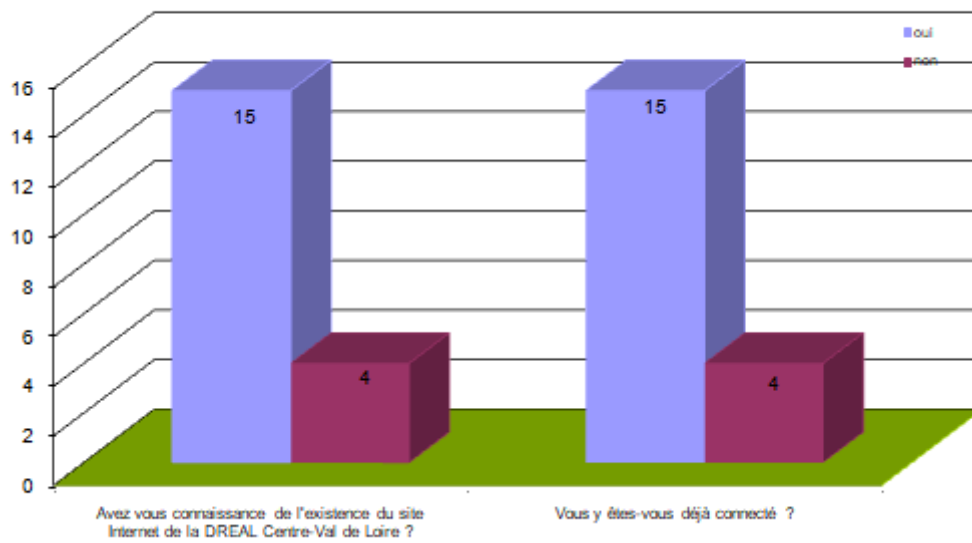
CONNAISSANCE DE LA DREAL

Connaissance des missions de la DREAL

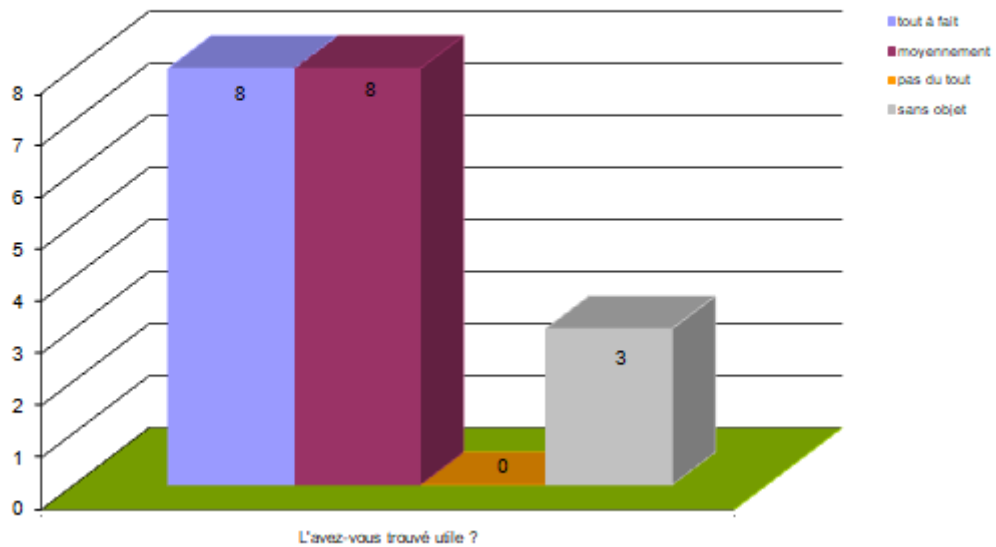


Dans l'ensemble les industriels ont bonne une connaissance des missions des services de la DREAL particulièrement les missions des services en lien avec leurs installations : domaine « environnement industriel et risques » et/ou en lien avec les effets de leurs installations : domaine de l'eau et biodiversité.

Connaissance du site internet DREAL

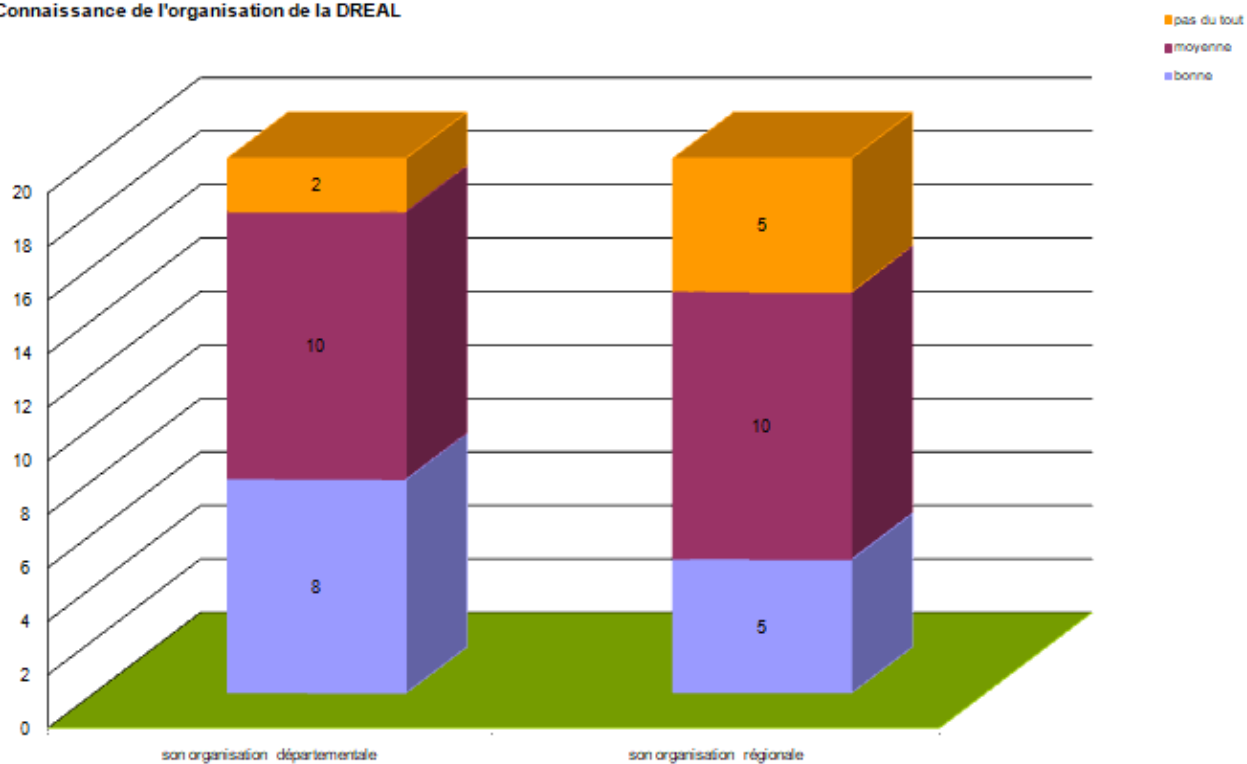


Utilité du site internet DREAL



Les graphes ci-dessus montrent que la majorité des industriels ont une bonne connaissance de l'existence du site internet de la DREAL. Cependant 16 % ne se sont pas prononcés sur l'utilité du site.

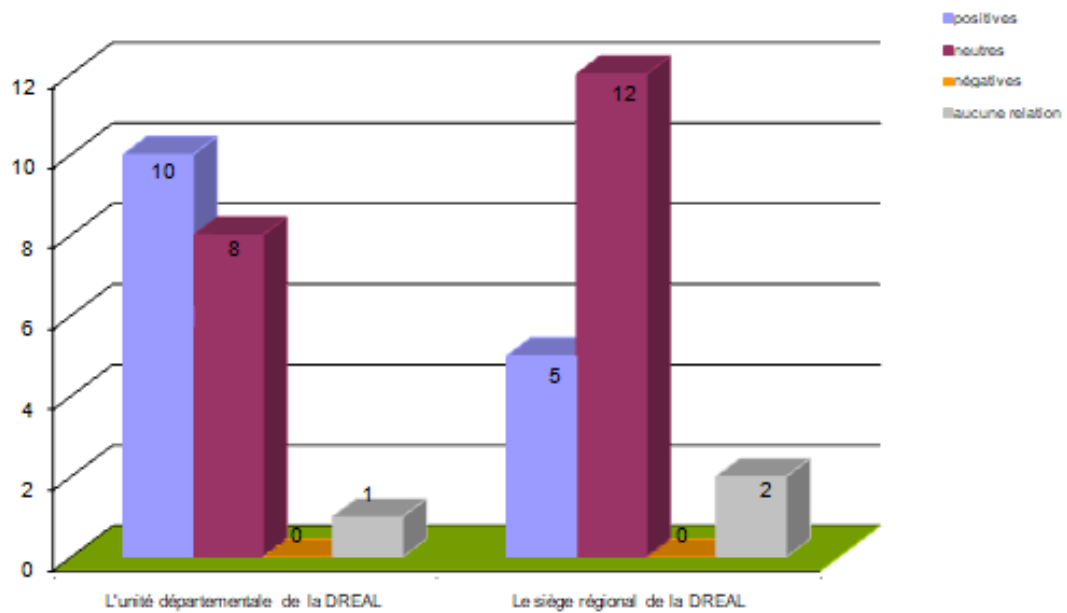
Connaissance de l'organisation de la DREAL



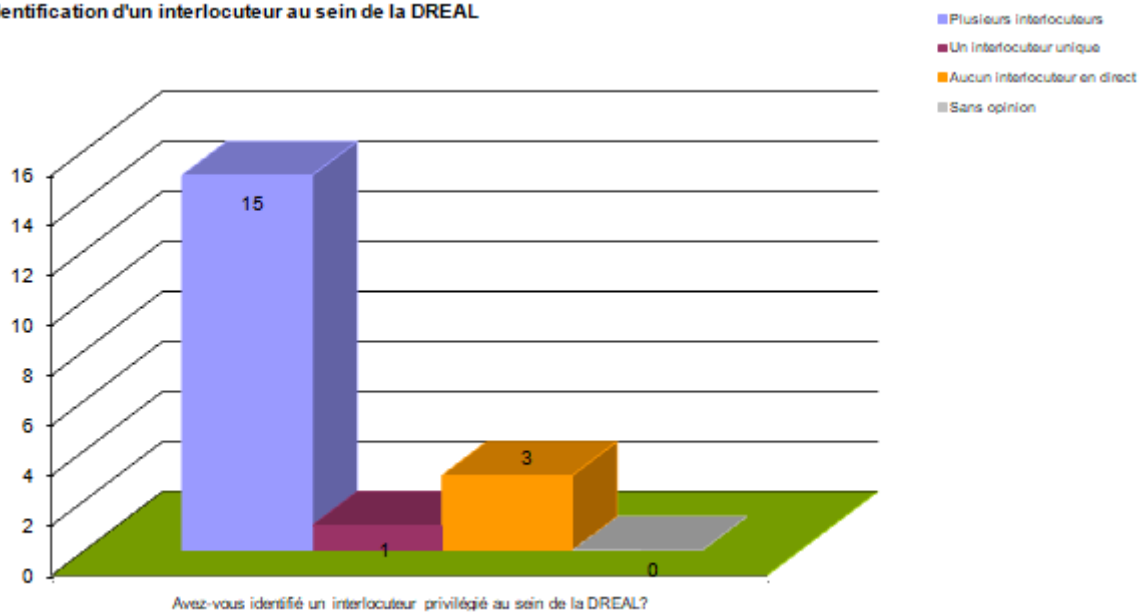
Sur l'organisation de la DREAL, les industriels ont globalement une meilleure connaissance de l'Unité (inter) Départementale. Cependant, environ 25 % n'ont pas du tout connaissance de l'organisation du niveau régional de la DREAL.

LES RELATIONS AVEC LA DREAL

Comment qualifieriez-vous vos relations avec

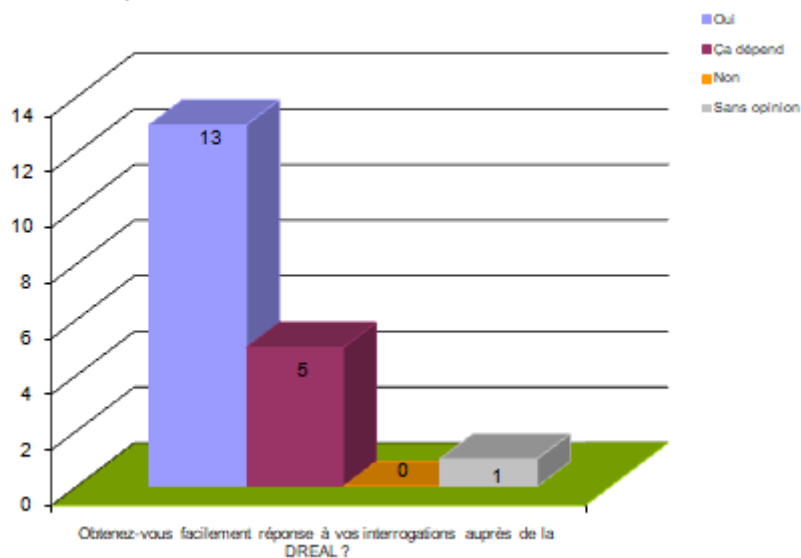


Identification d'un interlocuteur au sein de la DREAL



On observe que les industriels ont des relations privilégiées avec l'unité départementale par rapport au siège régional. Cette remarque est identique aux résultats des écoutes de 2011 et 2017.

Questions - réponses

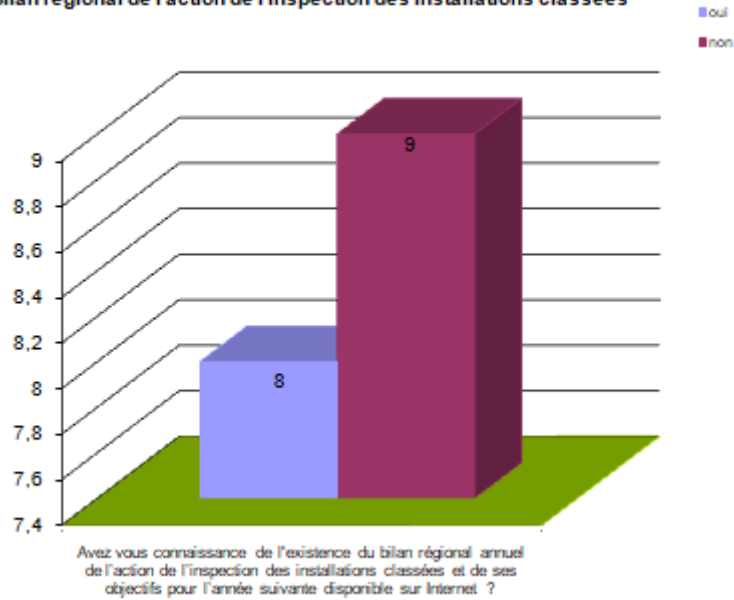


72 % des industriels qui ont répondu au questionnaire, estiment qu'ils obtiennent facilement une réponse à leurs interrogations, résultat similaire à l'enquête de 2017.

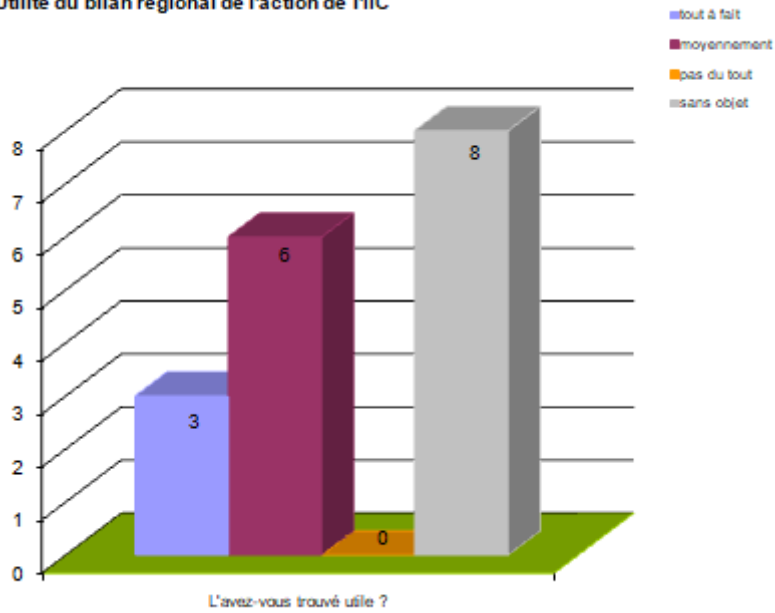
Commentaires rapportés :

- *Améliorer l'accès aux dossiers éoliens historiques ;*
- *Notre interlocuteur n'est parfois pas en mesure de répondre car « cela dépend de plus haut » ;*
- *La CCI Touraine suit les dossiers CODERST – bon contact direct avec le Directeur DREAL UD37.*

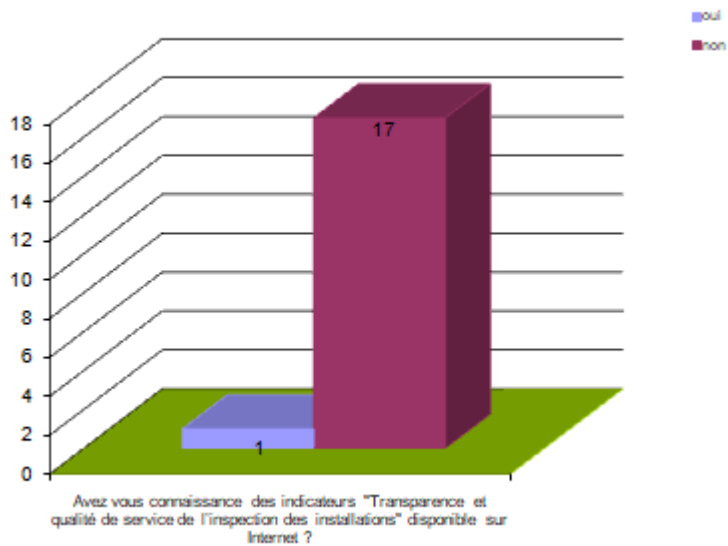
Bilan régional de l'action de l'inspection des installations classées



Utilité du bilan régional de l'action de l'IIC



Indicateurs Transparence et qualité de service de l'inspection des installations classées

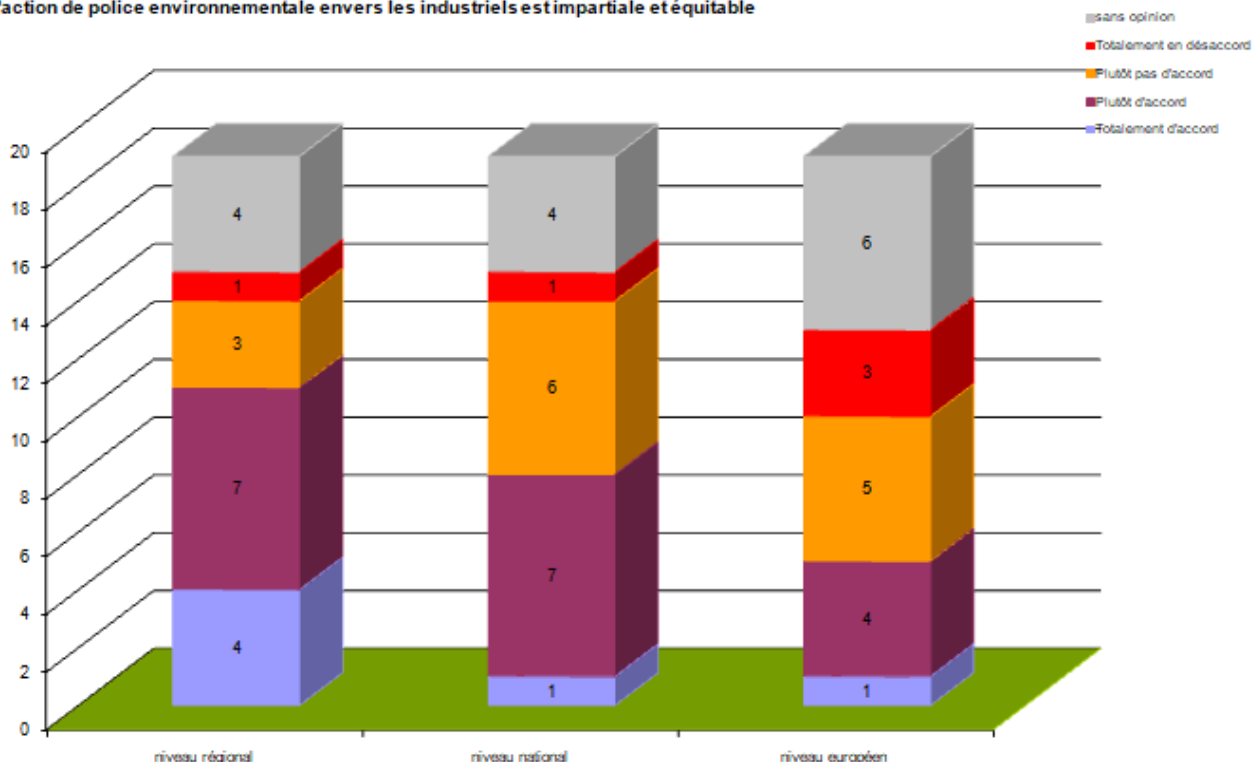


Moins de la moitié des industriels ont connaissance du bilan régional. Les industriels qui ont répondu jugent qu'il est utile. La quasi totalité ne connaît pas les indicateurs de transparence et de qualité de service de l'inspection des installations classées.

Commentaires rapportés :

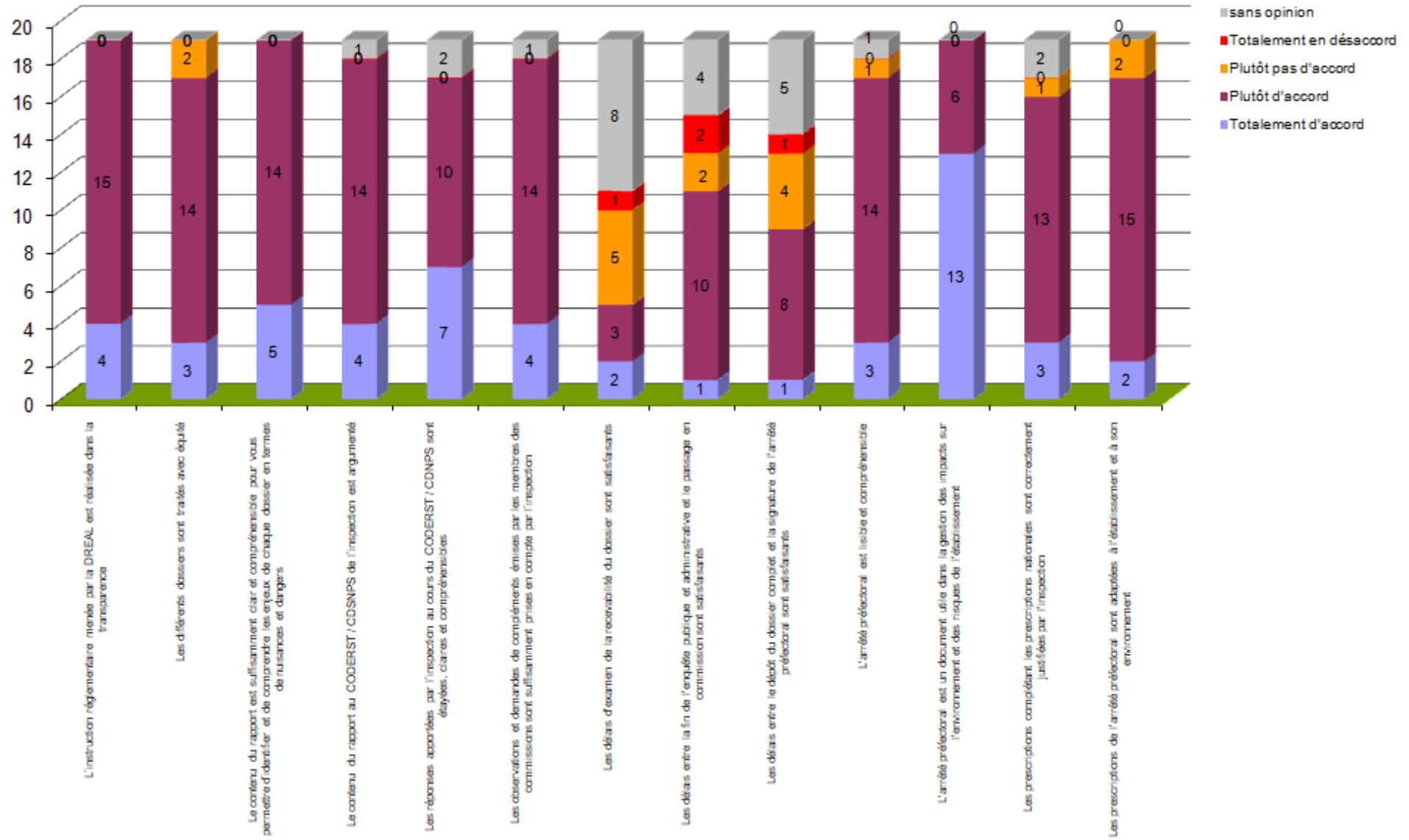
- *Ce rapport est présenté annuellement au Coderst et je suis attentif aux compétences et moyens humains mobilisés pour la mission. Je ne suis pas certain que le site internet soit à jour (bilan 2018-objectifs 2019, en attente de données plus récentes?)*

L'action de police environnementale envers les industriels est impartiale et équitable



Concernant cette question, pour le niveau régional et national les avis sont partagés. Pour le niveau européen la majorité des industriels sont sans opinion. Les résultats sont semblables à ceux de l'écoute de 2016.

AUTORISATION ET ENREGISTREMENT ICPE INSTRUITS PAR LA DREAL



La principale conclusion concerne les délais jugés trop longs. En comparaison avec les écoutes réalisées en 2011, 2016 (enquête menée auprès des bénéficiaires d'arrêtés) et 2017 auprès des représentants des industriels ou des industriels sur les délais d'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter, les résultats sont les suivants :

Indicateurs	Objectifs	Objectifs réalisés en 2011	Taux de satisfaction de l'écoute de 2011	Objectifs réalisés en 2016	Taux de satisfaction de l'écoute de 2016	Objectifs réalisés en 2017	Taux de satisfaction de l'écoute de 2017	Objectifs réalisés en 2020	Taux de satisfaction de l'écoute de 2020/2021
Délais d'examen de la recevabilité du dossier (taux de complétude)	70 %* dans un délai de moins de 75 jours 70 % dans un délai de moins de 85 jours	44 %	44 % (8/18)	65 %	80 % (8/10)	69 %	50 % (11/22)	64 % / 81 %	26 % (5/19) [45 % soit 5/11 en excluant les personnes sans opinion]
Projets d'AP transmis en moins de 40 jours à compter de la réception du rapport du commissaire enquêteur par le service administratif	70 %**	51 %	82 % (14/17)	65 %	60 % (6/10)	62 %	70 % (15/22)	53,00 %	58 % (11/19) [73 % soit 11/15 en excluant les personnes sans opinion]
Délai signature AP (taux d'AP signés en moins d'un an)	90 %***	38 %	//	78 %	60 % (6/10)	79 %	50 % (11/22)	77,00 %	47 % (9/19) [70 % soit 9/13 en excluant les personnes sans opinion]

* Objectifs liés à l'autorisation environnementale entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017 (précédemment objectif de 90 % pour un taux de complétude en moins de 70 jours)

** Objectifs liés à l'autorisation environnementale entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017 (précédemment objectif de 60 % pour le délai entre la fin de l'enquête publique et administrative et le passage en commission(ex-délai rapport CODERST))

*** Objectif de 70 % avant l'autorisation environnementale entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017

En ce qui concerne les délais d'instruction et, malgré l'amélioration de ceux-ci depuis 6 ans, la satisfaction des industriels se dégrade : elle est notamment jugée très défavorablement sur la phase d'examen préalable à la consultation du public. Or ceci peut s'expliquer par la forte augmentation des délais liée à la crise sanitaire en 2020 (le report des CODERST et CDNPS ayant entraîné un retard des signatures des AP). A noter toutefois que la région Centre-Val de Loire obtient de très bons résultats par rapport aux autres régions.

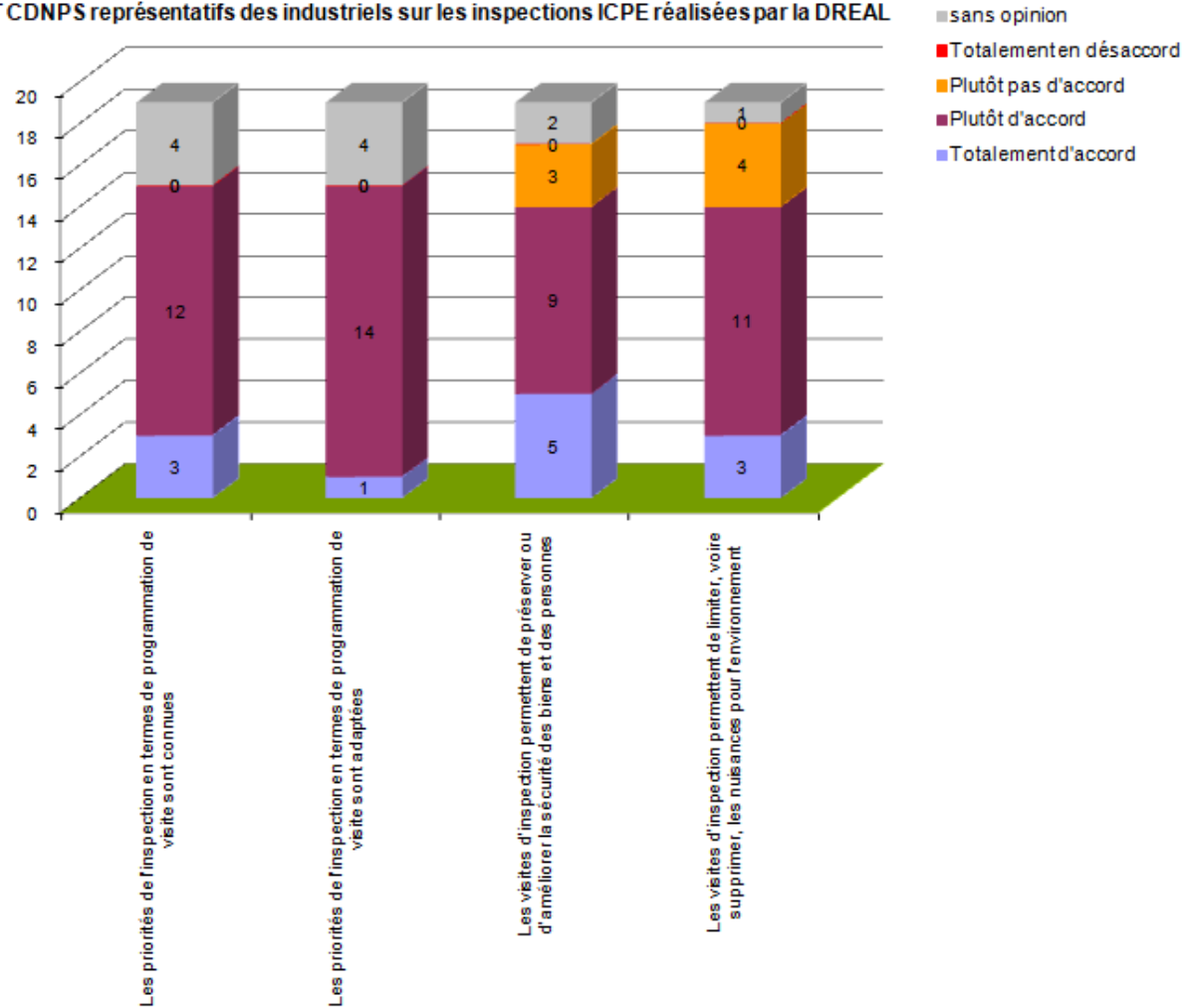
L'instruction des dossiers d'autorisation et enregistrement ICPE par la DREAL est globalement bien perçue par des industriels, notamment en termes de transparence, de clarté des documents produits.

Commentaires rapportés :

- *les délais devraient être d'une manière plus courts ;*
- *pas assez de dossiers éoliens acceptés et les associations anti-éoliennes sont surreprésentées.*

INSPECTIONS DES ICPE PAR LA DREAL

Perception des membres des CODERST ET CDNPS représentatifs des industriels sur les inspections ICPE réalisées par la DREAL



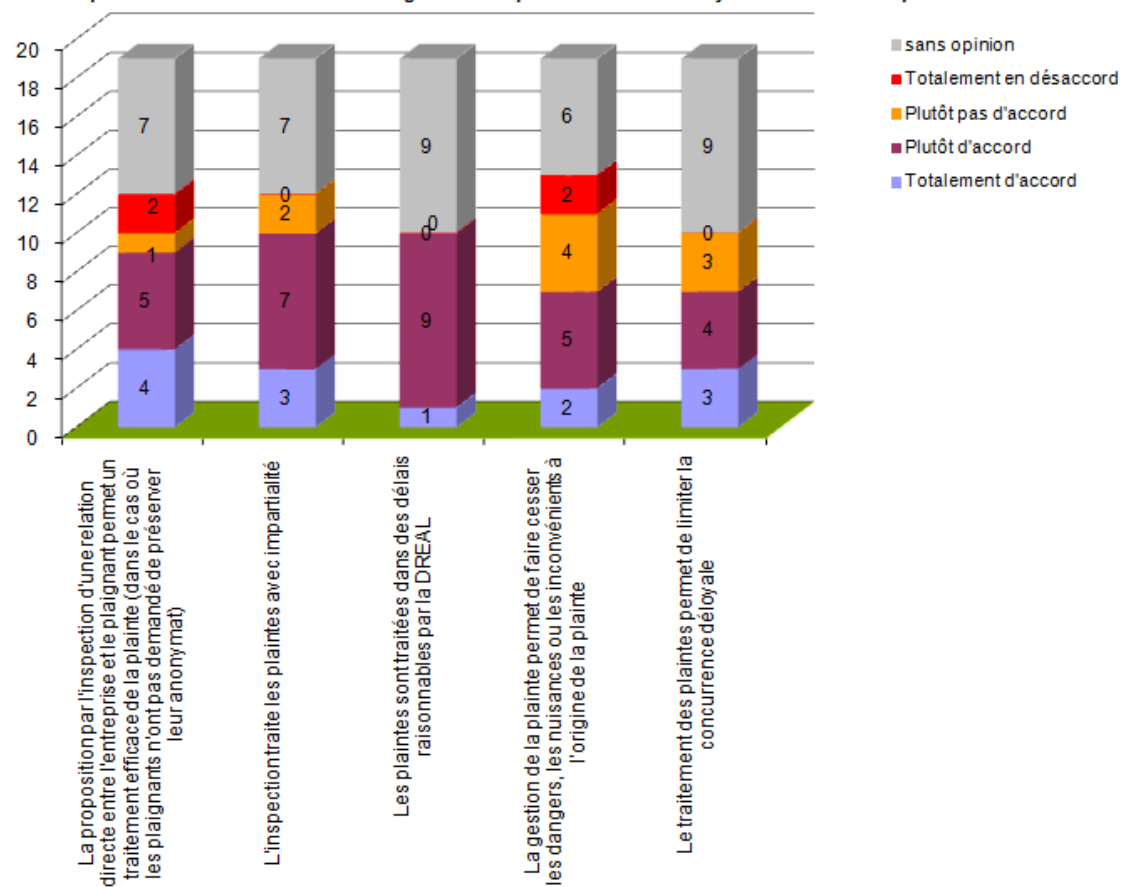
La majorité des réponses montrent que les industriels estiment qu'en termes de programmation, les visites sont adaptées. Mais également, que les visites permettent de préserver et d'améliorer la sécurité des biens et des personnes, de limiter et/ou supprimer les nuisances pour l'environnement. Ces résultats sont similaires à ceux des écoutes précédentes.

Commentaires rapportés :

- Cette connaissance est acquise lors de la réunion annuelle de bilan et perspectives.

GESTION DES PLAINTES ICPE SUIVIES PAR LA DREAL

Perception des membres des CODERST ET CDNPS représentatifs des industriels sur la gestion des plaintes dont font l'objet les ICPE suivies par la DREAL



Les résultats sont relativement similaires à ceux de 2011 malgré la communication réalisée en CODERST (présentation du bilan annuel de l'inspection des installations classées).

Commentaires rapportés :

- *Pas de connaissance ni de retour sur cette thématique ;*
- *Nous n'avons pas eu de plaintes.*

Commentaires d'ordre général

- *Dans les domaines routiers et environnement, nous avons des interlocuteurs fiables, compétents et avec un bon relationnel ;*
- *Je reconnais à la DREAL de réelles compétences, à jour des évolutions technologiques et réglementaires. J'apprécie que les effectifs soient maintenus malgré la politique de réduction des effectifs de la fonction publique.*

CONCLUSION

L'analyse des questionnaires retournés permet de dégager des conclusions notamment que les industriels ont globalement une bonne connaissance des missions de la DREAL mais aussi des relations privilégiés avec le niveau départemental.

Le site internet est identifié comme étant un outil d'information utile et connu de la DREAL.

En revanche, les indicateurs de transparence de l'activité de l'inspection des installations classées sont très peu connus.

L'instruction des dossiers d'autorisation et enregistrement ICPE par la DREAL est globalement bien perçue par des industriels, notamment en termes de transparence, de clarté des documents produits.

En ce qui concerne les délais d'instruction et, malgré l'amélioration de ceux-ci depuis 6 ans, la satisfaction des industriels se dégrade : elle est notamment jugée très défavorablement sur la phase d'examen préalable à la consultation du public. Or ceci peut s'expliquer par la forte augmentation des délais liée à la crise sanitaire en 2020 (le report des CODERST et CDNPS, ou des enquêtes et consultations publiques, ayant entraîné un retard des signatures des arrêtés). A noter toutefois que la région Centre-Val de Loire obtient de très bons résultats par rapport aux autres régions.

On peut toutefois préciser que depuis le 1^{er} janvier 2021, trois retours volontaires d'exploitants témoignent de leur satisfaction quant au traitement rapide de leur dossier.

Propositions d'actions

Le bilan de cette écoute montre que l'action de l'Inspection des Installations Classées est globalement positive.

Néanmoins, il est proposé de poursuivre les actions déjà menées ou de les amplifier :

1. communiquer avec les industriels : cette action est déjà réalisée au travers de la présentation du bilan des activités en CODERST, mais il faut également veiller à promouvoir les autres outils de communication (site internet DREAL et notamment recommuniquer sur les indicateurs de transparence de l'activité de l'inspection des installations classées, site Géorisques, ERRIAL...),
2. poursuivre l'action sur les délais d'instruction pour atteindre les objectifs.